

APPEL D'OFFRES PUBLIC

MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE DÉGRILLAGE DE LA STATION D'ÉPURATION – LOT 2 : INSTALLATION DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE DÉGRILLAGE

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville souhaite procéder au remplacement de son système de dégrillage existant par deux nouveaux systèmes automatisés de dégrillage complets. Le soumissionnaire du Lot 2 sera responsable de la modification du bâtiment existant ainsi que de l'installation et des raccordements mécaniques, électriques et de contrôle des équipements de préachat (fournis par le Lot 1) et des autres équipements requis dans le cadre de l'exécution de son contrat.

Seuls sont autorisés à soumissionner les fournisseurs ou entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter du **24 avril 2025** via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : www.seao.gouv.qc.ca

Pour tout renseignement, le soumissionnaire doit communiquer avec madame Marie-Josée Charron par courriel à : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

RÉSUMÉ DES EXIGENCES

Seules seront prises en considération les soumissions transmises sur les formulaires fournis par la Ville et accompagnées de tous les documents requis.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme de chèque certifié, de mandat-poste, de traite bancaire ou d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement émis par une institution financière, représentant au moins 10 % du montant total de la soumission avec taxes.

Un tel cautionnement doit être valide pour une période de 60 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES

Conformément à la *Loi sur l'autorité des marchés publics*, la date limite de dépôt des plaintes à la Ville pour le présent appel d'offres est fixée au 5 mai 2025. La date limite pour répondre aux plaintes est fixée au 12 mai 2025.

DATE ET HEURE DE RÉCEPTION

Le soumissionnaire doit placer dans une enveloppe opaque cachetée, un exemplaire original et une copie de sa soumission incluant tous les documents requis. L'enveloppe doit être identifiée, conformément au devis et portant la mention : **Appel d'offres no : 2025-04-04/AOP – INSTALLATION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE DÉGRILLAGE POUR LA STATION D'ÉPURATION.**

Pour être valides et considérées, les soumissions doivent être reçues physiquement au comptoir de l'Hôtel de Ville, au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, pendant les heures régulières d'ouverture. Elles seront ouvertes publiquement après la clôture de la période de réception des soumissions.

La date limite pour le dépôt d'une soumission est le **15 mai 2025 à 13 h 30**, heure en vigueur localement.

Il incombe au soumissionnaire de requérir une attestation de dépôt de sa soumission dans le délai légal imparti, laquelle sera émise par un représentant de la Ville; seule cette attestation fait preuve d'un tel dépôt. La Ville de Lavaltrie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.



Le présent appel d'offres est fait en vertu des dispositions de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 16 avril 2025.

Marie-Josée Charron, greffière